

4. LA CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE (CCC)

La CCC est une société d'État fédérale qui agit à titre d'entrepreneur principal lorsque des gouvernements étrangers et des organismes internationaux désirent acheter des biens et des services de fournisseurs canadiens en transigeant de gouvernement à gouvernement.

En réponse à ce genre de demande, la CCC repère des fournisseurs, leur facilite l'accès aux appels d'offres et certifie leur capacité d'exécution du travail demandé. Outre sa participation aux négociations, la CCC surveille la gestion des contrats, l'inspection, l'acceptation et l'expédition des produits, les paiements aux fournisseurs et la perception des droits de douane.

Les activités de la CCC aident à réduire la complexité des ventes d'exportation pour les entreprises canadiennes et encouragent les clients étrangers à acheter des biens et des services auprès de fournisseurs plus petits ou moins connus. Grâce à la CCC, les acheteurs sont rassurés de savoir qu'ils traitent de gouvernement à gouvernement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Corporation commerciale canadienne, il suffit de s'adresser au siège social, au 50, rue O'Connor, 11^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0S6, tél. : (613) 996-0034, téléc. : (613) 995-2121.